Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 035-213503352-20260306-TH_DCM_2026_07-DE

COMMUNE DE THOURIE 35134

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 19 décembre 2025 à 20 h 30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel BORDIER, Maire de la commune.

Date de convocation
02 mars 2026

Nombre de conseillers
En exercice 14
Présents 13
Excusés 1
Votants 14

Membres présents : M. Daniel BORDIER, M Cédric DANIEL, Mme Aline GIACALONE, M Julien CHENARD, Mme Colette GENDROT, Mme Isabelle LEBRETON, M Pascal FORTIN, Mme Jocelyne MISERIAUX, M Anthony LEBRETON, M Eric TOULY, Mme Elodie PETITJEAN, Mme Céline MARSAIS et M Edmond LEVEQUE

Membres absents excusés : Mme Gwénaëlle RENOUX donne pouvoir à Mme Elodie PETITJEAN jusqu'à son arrivée.

Membres absents : sans objet

Mme Aline GIACALONE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

N° 2026-07
Avis sur la demande d'agrandissement de cheptel du GAEC des coteaux

Daniel Bordier, concerné à titre personnel, ne prend pas part au débat ni au vote et quitte la salle du conseil

Dans le cadre de l'installation d'un jeune agriculteur au sein du GAEC des Côteaux et de la demande d'agrandissement du cheptel de vaches laitières, une enquête publique a eu lieu du 19 janvier au 17 février 2026.
Le cheptel passerait de 150 à 315 vaches laitières sur une surface totale pour l'exploitation de 230 ha sur 2 sites : "Le Grand Pâtis" à Thourie et "L'Hermanière" à Coësmes

Les capacités de stockage en fumière après projet sont suffisantes.

Une demande de permis de construire est en cours avec l'agrandissement du bâtiment principal, l'installation de robots de traite, de silos et d'une fosse circulaire non couverte.

Le conseil doit émettre un avis sur cette demande d'agrandissement du cheptel.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, par vote à main levée, donne un avis favorable à la demande d'agrandissement du cheptel du GAEC des Côteaux.

Pour copie conforme,
Le Maire

